

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU
DISPARUES المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

RAPPORT D'ACTIVITES Année 2003

- I. **Bref Historique**
- II. **Nos activités en Algérie**
- III. **Nos activités en France**
- IV. **Nos activités au niveau international**
- V. **Sensibilisation et médiatisation**
- VI. **Conclusion**

I. **Bref historique**

Durant toute l'année 2002 le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (C.F.D.A.) a dû faire preuve de la plus grande vigilance face aux déclarations de M. Farouk Ksentini, président de la Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme (C.N.C.P.P.D.H.) qui proposait de remettre au Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, un projet d'indemnisation des familles de disparu(e)s. Or, dès janvier 2002 M. Farouk Ksentini affirmait dans un point de presse que le Président, Abdelaziz Bouteflika l'avait pressenti pour régler de cette façon définitivement le dossier des disparus. Au fil de ses déclarations il est apparu de plus en plus clairement que ces indemnisations devaient se substituer à la recherche de la vérité et de la justice sur le sort des disparu(e)s, ce qui a suscité des réactions d'indignation de la part des familles et de nombreuses manifestations. A cette occasion le C.F.D.A., les familles de disparu(e)s et leur représentant ont ainsi réaffirmé leur détermination et leur opposition à la volonté de l'Etat algérien d'indemniser les familles sans rechercher la vérité et la justice. De plus, ce principe d'établissement de la vérité a été revendiqué dans le mémorandum des familles de disparu(e)s remis à M. Farouk Ksentini le 5 septembre 2002.

Hélas, en réponse à toutes ces protestations, le président de la C.N.C.P.P.D.H. n'a su que renouveler, par voie de presse, son offre d'indemnisation, plus précise cette fois : « 100 millions de dinars, un certificat de décès et on clôt le dossier ».

Poursuivant sa mission, M. Farouk Ksentini a déclaré qu'il allait rendre au président Bouteflika son rapport annuel par lequel il recommandait la création d'une commission d'enquête algéro-algérienne sur le dossier des disparu(e)s. Mais dans ce même article il ajoutait : « Je doute que les militaires aient commis de tels actes. Ce sont peut être des actes isolés, l'armée héritière de l'armée de libération nationale (ALN) ne peut être accusé de tels actes ». Ce jugement impliquait une conclusion avant même le début des investigations. Puis cette commission d'enquête s'est transformée en « Mécanisme ad-hoc » installé officiellement le 20 septembre 2003 par le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

C'est ainsi que le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie concentre tous ses efforts à l'établissement d'une réelle commission nationale de vérité et justice.

II. **Nos activités en Algérie**

➤ *Ensemble pour la vérité et la justice*

Le C.F.D.A., en partenariat avec l'association Somoud (association des familles de disparus enlevés par les groupes armés), SOS Disparus et la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (L.A.D.D.H.), a organisé une conférence internationale sur les disparitions forcées, intitulée « Ensemble pour la vérité et la justice », prévue à Alger les 17 et 18 janvier 2003. Des experts sur les instruments juridiques nationaux et internationaux, sur les mécanismes de l'O.N.U. et sur la Cour pénale internationale devaient venir former les militants de l'association et leur faire bénéficier de

leur savoir. Cette conférence devait aussi réunir des représentants d'associations de familles de disparu(e)s du Liban, du Maroc, d'Argentine et du Chili.

Toutefois, le refus des autorités algériennes de délivrer les visas, indispensables à la venue des invités étrangers, a réduit cette manifestation à une conférence nationale qui s'est déroulée dans la seule matinée du 18 janvier, limitant considérablement son impact. Cette réunion s'est terminée par une conférence de presse à laquelle assistaient 48 journalistes, suscitant un écho médiatique important.

➤ *La visite du Président de la République française en Algérie*

Durant la visite de Jacques Chirac en Algérie, du 2 au 4 mars 2003, les femmes et mères de disparu(e)s n'ont cessé de chercher à croiser le chemin de celui qui représente à leurs yeux le pays des droits de l'homme. Le C.F.D.A. et SOS Disparus ont donc organisé une série de manifestations qui ont débuté la veille de l'arrivée du Président sur le territoire algérien par une conférence de presse qui a connu un grand écho médiatique. Toutes les tentatives pour rencontrer le Président Chirac ont toutefois échouées .

➤ *Commission d'enquête algéro-algérienne et réaction des familles*

M. Farouk Ksentini, Président de la C.N.C.P.P.D.H., avait annoncé en mars 2003 qu'il allait rendre au Président Bouteflika son rapport annuel sur les disparus et recommander une commission d'enquête algéro-algérienne. Toutefois, peu après, M. Ksentini écartait d'emblée toute responsabilité de l'armée algérienne dans le dossier des disparu(e)s, faussant par avance tous les résultats des investigations menées par une éventuelle commission d'enquête. Le C.F.D.A. et SOS Disparus ont ainsi décidé de s'opposer à la mise en place d'une commission qui repose sur le postulat de l'impunité en appelant à un grand rassemblement de protestation pour le 26 mars 2003.

Le mois de mars a été consacré à la préparation de ce rassemblement. Le C.F.D.A. a adressé une lettre au Président Bouteflika et à tous les ministères algériens pour leur rappeler les raisons de cette opposition. Ces lettres n'ont jamais reçu de réponse. Il a aussi été demandé aux partis politiques algériens de prendre position sur ce dossier épineux. Le C.F.D.A. et SOS Disparus ont également alerté les ambassades étrangères qui avaient déjà fait preuve de compréhension.

Ce rassemblement a réuni environ 450 personnes. Plus de dix régions étaient représentées (Mascara, Mostaganem, Relizane, Oran, Alger, Blida, Médéa, Constantine, Sétif, Jijel et Guelma). Des personnalités telles que Ali Yahia Abdenour, président de la L.A.D.D.H., Hakim Hadad, secrétaire général de l'association RAJ accompagné de l'un des militants de RAJ, Ali Merabet, président de Somoud, un représentant du F.F.S. (Front des forces socialistes et 3 membres du parti *El Islah* sont venus apporter leur soutien.

➤ *Le « mécanisme ad hoc de prise en charge de la question des disparus »*

Le 09 août 2003, le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a annoncé la mise en place prochaine d'un « mécanisme *ad hoc* » chargé de traiter la question des disparu(e)s (mécanisme qui sera officiellement installé le 20 septembre 2003, lors d'un discours présidentiel prononcé spécialement pour cette occasion). Selon ses termes, cet instrument n'est pas une « commission d'enquête qui se substituerait aux autorités administratives et judiciaires compétentes. C'est un centre de gestion et une interface entre les pouvoirs publics et les familles concernées ». Le CFDA a réagi à cette annonce en diffusant un communiqué de presse le 24 septembre, repris par certains journaux algériens¹ et a réuni le 30 septembre à Alger, au siège de SOS Disparus, tous les comités régionaux, ainsi que la Secrétaire générale de l'Association nationale des familles de disparu(e)s (A.N.F.D.), afin d'adopter une position au regard de ce nouvel instrument. Les personnes présentes

¹ Voir notamment *El Watan*, 30 septembre 2003.

ont réitéré leur volonté de voir se mettre en place une véritable commission d'enquête, compétente pour mener des investigations de façon indépendante et impartiale.

III . Nos activités en France

➤ *Mémoire sur les disparu(e)s forcé(e)s en Algérie remis au Conseiller de M. Chirac*

Le 24 février 2003, une délégation du C.F.D.A. a rencontré M. Parent (conseiller technique du Président de la République française) en vue du voyage officiel de M. Chirac en Algérie du 2 au 4 mars 2003, et lui a remis un mémorandum sur le dossier des disparitions forcées en Algérie. Ce mémorandum, en rappelant qu'il revient aux plus hautes autorités algériennes de reconnaître solennellement l'ampleur du phénomène des disparitions, la responsabilité des services de sécurité et de donner suite à l'exigence de vérité et de justice exprimée par les familles, explique la situation actuelle et propose de définir des solutions qui pourraient être mises en œuvre par le gouvernement français.

➤ *Mise à jour des listes de disparu(e)s*

Plusieurs activités ont pu être concrétisées durant l'été 2003, notamment grâce au travail de deux étudiants, stagiaires au sein du Collectif.

Leur travail a ainsi permis la réorganisation des dossiers de disparu(e)s (classement, suppression des dossiers en double, vérification des renseignements) et le traitement des nouveaux dossiers. Ces dossiers (393 au total) ont pu être envoyés au Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires. Parallèlement, les listes informatiques, contenant des informations sommaires sur chaque cas de disparition, ont pu être mises à jour. Cette actualisation a permis de réaliser un premier travail d'analyse de ces listes et de dégager un bilan statistique à partir des 5300 noms y figurant, dégageant les caractéristiques générales du phénomène des disparitions forcées en Algérie (dates, lieux, types de victimes et catégories de responsables des disparitions).

Ces données vont pouvoir servir de base à un rapport sur la situation des disparu(e)s en Algérie, actuellement en cours d'élaboration.

➤ *Recherche de financements*

La présence de ces deux stagiaires a été, en outre, l'occasion de préparer et présenter de nouveaux dossiers de financement pour l'association. Ainsi, plusieurs dossiers de demandes de financements ont été élaborés, qui ont nécessité un travail important, d'autant plus qu'il s'est effectué parfois en langue anglaise.

Nous tenons à remercier la Fondation NED (*National Endowment for Democracy*) pour avoir renouvelé son soutien financier pour l'année 2003-2004. Grâce à ce financement, nous avons pu maintenir l'activité du bureau en Algérie, qui nous permet de continuer à mener un travail efficace sur place.

➤ *Elaboration d'un rapport sur l'implication des autorités algériennes dans les disparitions forcées*

Un rapport élaboré par le Collectif le 12 mai 2003, intitulé « Disparitions forcées en Algérie : les autorités, impliquées, refusent d'assumer leurs responsabilités », a été envoyé aux 55 membres du groupe d'amitié entre la France et l'Algérie au Parlement français. Ce document, élaboré à l'attention des membres de ce groupe, présente la situation des familles de disparu(e)s en Algérie, retranscrit des témoignages de disparitions et expose les revendications des familles. Il était accompagné d'une lettre leur demandant d'intervenir auprès des autorités algériennes concernant la question des disparitions en général et en particulier les cas cités dans le rapport.

➤ *Communication au Comité des droits de l'Homme des Nations unies et au Groupe de travail sur la détention arbitraire.*

Un groupe de jeunes étudiantes en droit, aidées et dirigées par Olivier de Frouville, enseignant à la faculté de droit de Nanterre, a préparé et adressé au Comité des droits de l'Homme des Nations unies une communication concernant le cas de Riad BOUCHERF, disparu le 25 juillet 1995. Il s'est agi d'étudier les éléments de procédure, les faits relatifs à la disparition et les synthétiser pour rédiger une communication. Deux autres sont actuellement en cours de préparation. Ces communications ont été préparées sur la base des renseignements dont dispose le Collectif sur les disparus concernés. D'autres plaintes ont été destinées au Groupe de travail sur la détention arbitraire.

➤ *Séminaire pour la vérité et la justice*

Les débats de l'assemblée générale du Collectif, le 3 novembre 2003, ont porté sur les lacunes du « mécanisme *ad hoc* ». La question était de savoir quelle action pourrait-être menée pour obtenir du gouvernement algérien la mise en place d'une véritable commission d'enquête nationale. Puis l'idée d'un séminaire a été retenue. D'une manière générale, ce projet de séminaire était une base de discussion et de réflexion, à quelques mois des élections présidentielles en Algérie, afin d'étudier notamment la possibilité d'établir une « commission vérité et justice » nationale.

Immédiatement, le C.F.D.A. s'est consacré à l'organisation de ce séminaire. Il s'est agi de rédiger un historique du mouvement des familles de disparu(e)s en Algérie qui accompagnera le contenu du projet et, d'élaborer le budget. Le contact a été immédiatement pris avec des intellectuels en Algérie et en France afin qu'ils soutiennent le projet et mettent le Collectif en rapport direct avec les personnalités politiques et surtout les candidats potentiels aux élections. La recherche de subventions s'est aussitôt engagée.

➤ *Rassemblement devant l'ambassade d'Algérie*

L'année 2003 a été marquée par les festivités de l'année de l'Algérie en France. Les associations de défense de droits de l'homme se sont réunies autour du thème « Année de l'Algérie et les droits de l'Homme ? ». Amnesty International (AI) - section française a mené une grande campagne à travers le territoire français, à laquelle le C.F.D.A. a amplement participé, les groupes d'A.I. ont fait signer des pétitions adressées aux autorités algériennes, pour demander de véritables commissions d'enquêtes sur les disparitions forcées en Algérie. 45 000 signatures ont été recueillies.

A l'occasion de la clôture de « l'année officielle de l'Algérie en France », à l'initiative d'AI et avec notre collaboration, un rassemblement a été organisé le 15 décembre 2003 devant l'ambassade d'Algérie à Paris pour remettre l'ensemble des pétitions. Ce rassemblement a regroupé environ 150 personnes.

IV . Nos activités au niveau international

➤ *Réunion à Genève*

Le 5 avril 2003 s'est tenu une rencontre à Genève, à l'initiative du Projet *Linking Solidarity*, rassemblant de nombreuses O.N.G. concernées par les disparitions forcées : l'A.F.A.D. (Fédération asiatique contre les disparitions forcées, regroupant plusieurs associations asiatiques de familles de disparu(e)s), F.E.D.E.F.A.M. (Fédération latino-américaine des associations de familles de détenus-disparus), le C.F.D.A., etc. Cette journée a débuté par un débat sur le projet d'élaboration d'un instrument normatif juridiquement contraignant pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Elle s'est poursuivie par des conférences et discussions sur les mécanismes de

l'O.N.U. et les dysfonctionnements du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDF).

➤ *Convention internationale sur les disparitions forcées*

Un projet de convention internationale sur les disparitions forcées adopté par la Sous-commission des droits de l'homme de l'O.N.U. en 1998 a fait l'objet de débats de 1999 à 2002. En 2002 la commission a décidé la création d'un groupe de travail normatif pour rédiger un texte juridiquement contraignant sur les disparitions forcées. Le C.F.D.A. participe depuis le début aux travaux de ce Groupe de travail. Une première session s'est tenue à Genève du 6 au 21 janvier 2003 et a regroupé de nombreux représentants des États et des O.N.G..

Puis s'est tenue une réunion informelle du 1^{er} au 5 septembre 2003. Les organisations non gouvernementales présentes (Fedefam, A.F.A.D., F.I.D.H., Amnesty International, C.F.D.A., etc.) en ont profité pour se réunir et adopter une stratégie commune sur la définition du futur contenu du document juridiquement contraignant sur les disparu(e)s, face notamment aux réticences des États

➤ *Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples*

A l'invitation de la F.I.D.H., le C.F.D.A. représenté par Nassera Dutour a participé du 12 au 20 mai 2003, à Niamey au Niger, à la 33^{ème} session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, présidée par Kamel Rezzag-Bara, ancien président de l'ONDH en Algérie, ainsi qu'au Forum des ONG, qui se tient habituellement avant chaque session de la commission. Mme Dutour est intervenue devant les membres de la Commission africaine pour exposer le problème de la disparition forcée en Algérie et leur a demandé l'envoi d'une mission d'enquête pour violation par l'Algérie des articles 1 à 7 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples. Suite à l'intervention du C.F.D.A. devant la Commission africaine, les autorités algériennes ont demandé leur droit de réponse par la voix des représentants du gouvernement algérien à la Commission. Sur un ton très virulent, ils ont déclaré que « les disparu(e)s n'existaient pas, qu'ils étaient sensibles aux préoccupations des familles, mais que toutes ces personnes recherchées étaient parties dans des camps d'entraînement en Bosnie et en Afghanistan ».

V. Sensibilisation et médiatisation

➤ Le travail du CFDA consiste aussi à accompagner les membres des différents comités en Algérie pour aller à la rencontre des organisations internationales comme l'U.N.I.C.E.F. et le C.I.C.R., et nationales comme le Croissant rouge algérien, SOS femmes en détresse, l'association des scouts musulmans d'Algérie, pour attirer leur attention sur le besoin d'aide sociale et sanitaire des familles de disparu(e)s et requérir leur partenariat. C'est aussi grâce au travail du Collectif que le bureau d'Alger ne manque de recevoir les délégations étrangères et d'être invité par les ambassades à diverses occasions pour discuter du problème des disparus afin de mieux faire comprendre l'action des familles et donner notre point de vue concernant le mécanisme *ad hoc*.

➤ Le Collectif est de plus en plus sollicité pour participer à des conférences internationales, des séminaires de formation ainsi que des réunions pour la création de réseaux tant en France qu'à l'étranger. C'est ainsi que du 24 au 27 juin Nassera Dutour a participé à Arusha en Tanzanie à une conférence internationale sur le thème : « Disparitions forcées : obtenir la vérité, éradiquer la pratique, mettre fin à l'impunité et aider les victimes ». Cette conférence a donné lieu à la création du Réseau africain contre la disparition forcée (R.A.D.I.F.). Nassera Dutour a été élue responsable du collège de la diaspora.

➤ La presse étrangère ne cesse de manifester son intérêt pour le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie. Avant chaque déplacement en Algérie les journalistes se renseignent auprès

de notre bureau à Paris pour organiser leur travail sur place avec les familles de disparu(e)s et les différents comités. Le Collectif a travaillé pendant trois jours en juin 2003 avec une équipe d'une télévision allemande pour un reportage sur les disparus en Algérie, il a également accompagné une équipe de la télévision belge qui préparait un reportage dans le cadre de l'émission Dunia.

VI. Conclusion

Nous pouvons remarquer que notre charge de travail ne cesse d'augmenter. En effet les familles se présentent de plus en plus nombreuses au bureau d'Alger pour déposer des dossiers qui n'ont jamais été signalés. La demande de formation et d'information se fait de plus en plus forte. L'établissement et le suivi juridique des dossiers devant les tribunaux algériens et devant les instances internationales nécessitent un investissement croissant.

La recherche d'un local à Oran et Constantine se poursuit, mais notre combat effraie la plupart des propriétaires et nous rend la tâche malaisée. Avec beaucoup de persévérance, nous avons trouvé un local à Oran; le contrat devrait être signé dans le courant du mois de janvier

Néanmoins la détermination des familles nous encourage à poursuivre notre tâche avec ardeur. Certes, le refus persistant des familles d'accepter une indemnisation avant l'établissement de la vérité a abouti à la mise en place du « Mécanisme ad-hoc », mais ce dernier reste loin de répondre aux exigences des familles.

Cependant, tout ce travail accompli, au cours de toutes ces années, de sensibilisation, médiatisation, manifestations, publications de rapports, organisations de conférences et discussions avec les institutions algériennes, a permis de faire évoluer l'opinion nationale et internationale et de faire obstacle à la volonté du gouvernement algérien de clore ce dossier en continuant à exiger un règlement juste et équitable de la question dans le respect des normes internationales.